

Projet d'accueil et de scolarisation des moins de 3 ans

CONTEXTE

Ecole :

Commune :

Téléphone et mail :

Circonscription :

IPS de l'école :

Secteur : REP+ - REP - QPV - ZRR - autre :

Effectifs :

	TPS	PS	MS	GS	total :
Classe 1					
Classe 2					
Classe 3					
Total :					

Nom du directeur :

Nom de l'enseignant accueillant les TPS :

Nom de l'ATSEM affecté dans la salle TPS :

Charte PE/ATSEM rédigée en concertation avec la collectivité : oui – non

Chaque enfant bénéficie d'un projet d'accueil et de scolarisation individualisé : oui – non

Structure Petite Enfance de proximité :

ACCUEIL - DISPOSITIF DE RENTREE

ORGANISATION SPATIO-TEMPORELLE

CONDITIONS EDUCATIVES ET PEDOGIQUES SPECIFIQUES AUX BESOINS DE L'ENFANT

RELATION ECOLE FAMILLE : COEDUCATION

PARTENARIAT

MODALITES DE SUIVI, DE REGULATION ET D'EVALUATION DU PROJET

Le projet est validé pour (nombre d'années)..... ans allant de 20.....à 20.....

VALIDATION DU PROJET

Avis du conseil d'école

Avis de l'inspecteur de la
circonscription

Avis du directeur académique

Date :

Date :

Date :

Enjeu : « Proaction en vue de garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux »

La proaction est un concept qui englobe l'ensemble de actions et attitudes adoptées par une personne ou un groupe pour anticiper, prévenir ou résoudre des problèmes avant qu'ils ne surviennent.

Finalités et buts du projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans :

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est la première étape de son parcours scolaire et permet de compenser les inégalités sociales de manière précoce. C'est **une chance** pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses **besoins**. Elle doit se dérouler dans des **conditions éducatives et pédagogiques adaptées** à leur âge et visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif.

Elle est à développer dans des écoles situées **dans un environnement** social défavorisé que ce soit dans les zones urbaine, rurale ou de montagne.

Une concertation avec **la collectivité territoriale** est incontournable, celle-ci étant partie prenante du projet. Une fois l'accord obtenu, l'accueil réussi nécessite une collaboration rapprochée avec la collectivité territoriale. Il est essentiel de poursuivre et d'approfondir les partenariats avec les collectivités locales ainsi qu'avec les services de l'Etat, les organismes ou associations liés à la Petite Enfance.

Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Tisser le lien de **coéducation**, établir des relations de confiance entre l'école et la famille est primordial pour construire ensemble la réussite du parcours des élèves.

Construire un projet d'accueil et de scolarisation des moins de trois ans, c'est engager et mobiliser **toute une équipe d'école** pour organiser le fonctionnement afin de répondre aux besoins des tout-petits.

Il est de ce fait lié au **projet d'école**. Il est évalué annuellement et bénéficie d'un accompagnement.

Point de vigilance : ce texte précise que les enfants doivent être âgés de 2 ans au jour de la rentrée pour être admis à l'école. Nous préconisons une rentrée en janvier pour les enfants qui seraient nés et auraient 2 ans entre septembre et décembre, afin d'éviter l'effet arrivée au « compte-goutte ».

Modalités d'élaboration :

Etape 1 : Elaborer un projet d'accueil et de scolarisation des moins de trois ans triennal **en concertation avec la collectivité territoriale (accord requis)**

Etape 2 : Inscrire le projet d'accueil des TPS dans **le projet d'école**

Etape 3 : Evaluer le projet annuellement

10 principes pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans

(extrait de la circulaire n°2012-202 du 18-12-2012)

1 • La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.

2 • La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique, définis en accord avec la collectivité compétente.

3 • La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.

4 • Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Lorsqu'un dispositif d'accueil est implanté hors des locaux d'une école maternelle, il est inscrit au projet de l'école de laquelle il dépend.

5 • Le projet pédagogique est présenté aux parents. Dans les secteurs les plus défavorisés, un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant.

6 • Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.

7 • Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter.

8 • Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée (scolarisation précoce développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne).

9 • Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.

10 • Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.

Textes de référence :

- [Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République](#)
- [Code éducation – article L113-1](#)
- [Programmes de l'Éducation Nationale au cycle 1](#)
- [Accueil en école maternelle](#) : « Scolarisation des enfants de moins de trois ans » NOR : MENE1242368c circulaire n°2012-202 du 18-12-2012 MEN – Dgesco A1-1
- [La politique de l'éducation prioritaire : les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP +](#) / 14 mesures pour la refonte de l'Éducation prioritaire - 2014
- [Rapport IGEN 2017](#) : la scolarisation en petites sections de maternelle
- [Plan maternelle](#) : « Un plan d'action pour l'école maternelle : donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement » NOR : MENE2300949N Note de service du 10-1-2023 MENJ - DGESCO A1-1

Guide pour accompagner l'accueil et la scolarisation des moins de 3 ans

UN ACCUEIL DE QUALITÉ ET CHALEUREUX

• Avant la rentrée:

- admission par le directeur
- présence de l'enseignant lors de l'accueil
- présentation du projet d'accueil et de scolarisation
- rédaction du projet individualisé
- définir les modalités d'accueil des TPS dans les classes

• Dispositif de rentrée sécurisée pour l'enfant et sa famille:

- prendre en compte la difficulté de la séparation
- importance d'une fréquentation régulière
- TPS ont une dépendance à l'adulte (figure d'attachement)

PENSER L'ORGANISATION SPATIO TEMPORELLE

- Quelle planification de la journée?
- Quels locaux: intérieurs (classe, espace repos, sanitaires) et extérieurs?
- Quel mobilier? Quel équipement? Quel matériel?
- L'aménagement est-il:
 - sécurisée: est-ce que tous les enfants voient un adulte? accèdent facilement à un objet transitionnel?
 - aérée: les enfants peuvent-ils se déplacer? s'aérer? agir? interagir?
 - évolutive - variée - stimulante: favorise-t-il le mouvement, la manipulation, l'exploration et la curiosité?

L'ÉCOLE UNE ÉTAPE DE LA VIE DE L'ENFANT

UN PROJET D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION INDIVIDUALISÉ

- Rédaction avec la famille d'un projet partagé et évolutif: Quels besoins physiologiques (continence, nécessité de repos, alimentation, santé) et éducatifs (durée de présence à l'école? dans la structure petite enfance? accueil périscolaire? fréquentation de la restauration scolaire?) ?

DES CONDITIONS ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES ADAPTÉES AUX BESOINS DE L'ENFANT

- Quelles sont les étapes du développement physiologique, moteur, affectif et social de l'enfant?
- Quels sont les besoins liés à son âge?
- Quelles conditions d'encadrement?
- Quelle organisation humaine? Quelle communication?
- Quelles missions pour les adultes de la classe? les autres adultes de l'école?
- Rendent-elles le parcours de l'élève fluide?

COÉDUCATION

- Établir une relation de confiance: initier des relations régulières et privilégiées avec les familles
- Tisser des liens avec les familles pour favoriser leur participation: être ensemble, faire ensemble, penser ensemble

PARTENARIAT

- scolarisation en collaboration avec la collectivité
- scolarisation en complémentarité des services de la Petite Enfance existants?
- Élaboration d'une fiche de communication (interlocuteur, mail, téléphone, structure)
- Prendre en charge l'enfant dans sa globalité
- Quelles formations?
- Quels temps de concertation?

Grille observation et d'évaluation			
Critères pour observer les effets produits et l'efficacité du projet d'accueil et de scolarisation des moins de 3 ans	Année 1	Année 2	Année 3
Diagnostic / objectifs Instances et modes de communication Organisation / pilotage / régulation Modalités de réajustement / concertation			
Organisation des espaces Ecole Classe Lieux communs ou aménagements spécifiques Evolutifs			
Organisation du ou des temps Journée Semaine Année Différence avec classe ordinaire			
Organisation de l'accueil Coéducation Accompagnement des parents Admission/ inscription / dispositif rentrée Implication dans l'intégration Rôle de parent d'élève Co construction du projet pédagogique construit pour l'enfant Communication			
Partenariat avec d'autres structures de la petite enfance Culture commune Rôle de chacun Maillage sur le territoire avec les autres structures d'accueil Complémentarité des rôles et des projets Modalités des rencontres : thématique/ travail			
Les progrès des élèves Apprentissages - enseignements Séparation - sécurisation Adaptation - socialisation Autonomie Motivation – plaisir - curiosité => outils d'évaluation des progrès des élèves			
Pratiques Posture et pratiques des membres de l'équipe Besoins en formation / accompagnement			

RESSOURCES EDUSCOL

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Les ressources développent, à partir des principes de cadrage institutionnel, des données de la recherche et d'éléments concernant le développement de l'enfant, des propositions de pratiques sur le projet pédagogique et éducatif, la rentrée, l'aménagement de l'espace et la construction des compétences langagières. Les documents sont enrichis de nombreuses photographies, vidéos, fiches outils destinées à la mise en œuvre des pratiques de classe. *(Mis à jour : mai 2023)*



INTRODUCTION

Télécharger le document d'introduction

[Télécharger le document \(.pdf, 715.98 Ko\)](#)

UNE RENTREE REUSSIE

Pour un enfant de moins de trois ans, l'entrée à l'école maternelle constitue un moment décisif. C'est le début d'un parcours qui correspond fréquemment à une première expérience éducative en collectivité, créatrice de nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels.

[Scolarisation des moins de 3 ans - Une rentrée réussie](#)

UN PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

L'accueil des enfants de deux à trois ans ne va pas de soi. Il implique une réflexion approfondie et nécessite l'élaboration d'un projet pédagogique et éducatif particulier qui fera de cet accueil une réussite.

[Scolarisation des moins de 3 ans - Un projet pédagogique et éducatif](#)

UN AMENAGEMENT DE L'ESPACE BIEN PENSE

L'accueil des enfants de moins de trois ans dans un espace aménagé implique une grande attention. Les enfants de moins de trois ans ont des besoins et des modes d'apprentissage spécifiques. Il revient aux adultes chargés de leur accueil de pouvoir leur offrir l'environnement nécessaire à leur bon développement ainsi que les conditions favorables à leurs premiers apprentissages.

[Scolarisation des moins de 3 ans - Un aménagement de l'espace bien pensé](#)

DU LANGAGE ORAL AU LANGAGE ECRIT

Avec les enfants de moins de trois ans, les activités langagières se développent toujours en interaction individuelle avec l'adulte ou un tout petit groupe d'enfants. Elles doivent être répétées de nombreuses fois et ancrées dans le quotidien de la classe. La prise de parole requiert dès le plus jeune âge la nécessité d'une sécurité affective et d'une relation fondée sur une extrême bienveillance.

[Scolarisation des moins de 3 ans - Du langage oral au langage écrit](#)